focus métiers
des données - une synthèse

n° 16

Les métiers de la santé

en Haute-Normandie

Janvier 2016

Haute-Normandie

Les métiers de la santé : des professions encore massivement féminines

Fonctionnaires ou indépendants, travaillant à l'hôpital, en clinique, en cabinet, en centre médico-social ou en maison de retraite, les professionnels-les de la santé soignent, rééduquent, accompagnent des patients de tous âges et de toutes conditions.
Dès les études, l'accès à ces professions est très sélectif. Force de travail et motivation sont indispensables pour se faire une place dans l'univers de la santé qui allie expertise et qualités humaines.

Localisation des emplois..... 2
Caractéristiques des actifs..... 3
Caractéristiques de l'emploi..... 4
Dynamique de recrutement..... 5
Caractéristiques de l'offre de formation.... 6

De l'infirmier au prothésiste dentaire en passant par le pharmacien, les professions de la santé sont nombreuses et regroupent plus de 46 000 actifs en emploi en Haute-Normandie.
Ces emplois sont divisés en deux domaines :
- les métiers de la santé, de la pharmacie, du paramédical et de l'imagerie regroupant les médecins, les aides-soignants, les infirmiers, les ambulanciers, etc.
- les métiers de la rééducation, de l'appareillage et des prothèses rassemblant les masseurs-kinésithérapeutes, les opticiens, les prothésistes dentaires, etc.
Les métiers de la santé sont largement occupés par des femmes (80 %) de niveau égal ou supérieur à *Bac + 2* (43 %). L'activité libérale est supérieure à la moyenne régionale au sein de ces métiers ainsi que l'utilisation du temps partiel. Beaucoup de professions de santé sont réglementées et nécessitent une formation spécifique. Enfin, les métiers de la santé se préparent à une évolution majeure dans les prochaines années afin de faire face au vieillissement de la population et à l'augmentation des maladies dégénératives.
Nota bene : les données et propos de ce document concernnent la Haute-Normandie, la commande ayant été faite avant le 1er janvier 2016 et la réunification des deux régions.

A retenir

Les métiers de la santé représentent, en 2011 :

46 096 actifs
6,5 % des actifs de la région
79 % de femmes
31 % d'hommes

Source : RP2011 - Insee - Traitement Crefor

Les actifs ont **40,5 ans d'âge moyen**

Part des moins de 30 ans
Santé : 23 %
Tous métiers : 21 %
Part des plus de 50 ans
Santé : 26 %
Tous métiers : 26 %

Part des actifs ayant un : niveau Bac+3 ou plus
Santé : 23 %
Tous métiers : 13 %
niveau CAP/BEP
Santé : 15 %
Tous métiers : 30 %
Part de non diplômés
Santé : 6 %
Tous métiers : 22 %

Part des actifs : en emploi pérenne
Santé : 72 %
Tous métiers : 77 %
en apprentissage
Santé : 1 %
Tous métiers : 2 %
à temps partiel
Santé : 22 %
Tous métiers : 17 %

Localisation des emplois

Les 1,8 million d'habitants de Haute-Normandie sont autant de patients potentiels pour les professionnels de la santé dont les emplois augmentent chaque année. Aujourd'hui, plus de 46 000 actifs haut-normands exercent dans les métiers de la santé partiellement répartis dans les 600 établissements (de plus de 10 salariés) du territoire.

6,5 % des actifs travaillent dans les métiers de la santé

En Haute-Normandie, les métiers de la santé regroupent 46 096 actifs en emploi, soit 6,5 % de l'ensemble des actifs de la région, toutes professions confondues. Entre 2008 et 2011, les effectifs des professionnels de la santé ont augmenté de 12,8 %. Or, sur la même période, toutes professions confondues, les effectifs ont augmentés de 0,1 %. Le vieillissement de la population, couplé à celui des professionnels en exercice, nécessiteront un renouvellement important des professionnels dans les années venir.

Parmi les actifs étudiés, 92 % travaillent dans le domaine de la *Santé, pharmacie, paramédical et imagerie,* et 8 % dans celui de la *Rééducation, appareillage, prothèse.*

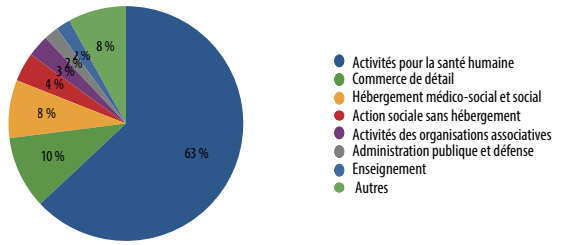

63 % des actifs exercent dans une entreprise du secteur des *Activités pour la santé humaine*

Les métiers de la santé sont essentiellement concentrés dans le secteur des *Activités pour la santé humaine*, lequel regroupe 63 % des actifs du domaine étudié suivi, avec 10 % des actifs, par le secteur du *Commerce de détail* (regroupant principalement le commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé). Le troisième secteur le plus représenté, avec 8 % des effectifs, est l'*Hébergement médico-social et social*. On retrouve également des professionnels de santé, en petits effectifs, dans une grande variété de secteurs tels que l'enseignement (notamment les infirmiers scolaires), les activités vétérinaires, etc. Source : RP 2011 – Insee – Traitement Crefor

Une forte densité d'emploi dans les grandes villes

Les actifs haut-normands des métiers de la santé sont davantage représentés dans les zones d'emploi à forte densité de population. Ils sont majoritairement répartis dans les zones d'emploi de Rouen (49 %), du Havre (22 %) et d'Evreux (11 %).

La ville de Rouen concentre 19 % des actifs des métiers de la santé de la région, suivie du Havre (11 %), Evreux (6 %), Montivilliers (4 %), Dieppe (4 %) et Bois-Guillaume (4 %). Ces fortes concentrations d'actifs coïncident avec la présence de grands établissements de santé dans les communes mentionnées.

Le domaine *Santé, pharmacie, paramédical, imagerie* est davantage représenté

Sur les 46 096 actifs des métiers de la santé en Haute-Normandie, 92 % travaillent dans le domaine *Santé, pharmacie, paramédical, imagerie* et 8 % dans celui de la *Rééducation, appareillage, prothèse*. Cette répartition est globalement similaire sur l'ensemble des zones d'emploi mis à part la zone d'emploi de Dieppe où les métiers du domaine *Rééducation, appareillage, prothèse* ne représentent que 5 % des métiers de la santé de la zone. Exception faite également pour les zones de la Vallée de la Bresle et de Pont-Audemer où ils représentent chacun 12 % de la zone d'emploi.

Source : RP 2011 – Insee – Traitement Crefor

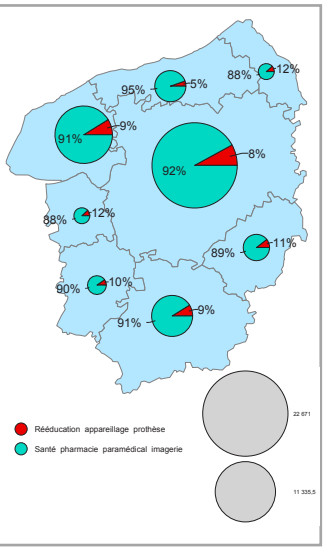

Près de 50 % des établissements ont entre 10 et 20 salariés

612 établissements (de plus de 10 salariés) ont été recensés dans le domaine de la santé en Haute-Normandie en 2014. 265 de ces établissements ont entre 10 et 19 salariés (soit 43 %), 133 entre 20 et 49 salariés (22 %), 128 entre 50 et 99 salariés (21 %) et 86 de plus de 100 salariés (14 %).

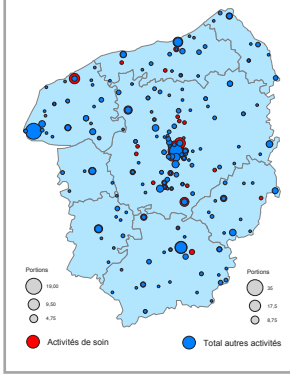

8 % des entreprises de plus de 10 salariés sont localisées sur la ville du Havre

La répartition des entreprises se calque sur celle des actifs en emploi. Cependant, la ville du Havre concentre un grand nombre d'établissements : 51 (de plus de 10 salariés) soit 8 % des structures de santé de la région. Les établissements d'activité de soin sont davantage concentrés dans les grandes villes et les autres activités sont plus uniformément réparties.

Source : Sirène 2014 - Insee - Traitement Crefor

Les deserts médicaux en Haute-Normandie

Les déserts médicaux désignent les zones du territoire dont la densité en professionnels ou établissements du secteur de la santé est, rapportée à sa population, nettement plus faible que dans le reste du pays. Selon les dispositions prévues par l'article L.1434-7 du Code de la santé publique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Haute-Normandie a mené un travail de zonage de ces territoires dits « déserts médicaux » de la région. Les critères de calcul varient en fonction de chaque profession de santé mais permettent, au final, de classer, entre-autre, les territoires en pôles déficitaires et zones fragiles.

Les pôles déficitaires : concernent les communes où la densité de médecins généralistes est inférieure de 30 % au niveau national (5,9/10 000 habitants).

Dans l'Eure dix-sept communes sont concernées (dont Les Andelys, Bourgtheroulde, Le Neubourg, Nonancourt, ou encore Pont-Audemer) et en Seine-Maritime elles sont seize (dont Arques-la-Bataille, Etretat, Fécamp, ou encore Yerville).

Les zones fragiles : Ce sont les communes de 1er recours des pôles déficitaires ; Quatorze communes sont identifiées dans l'Eure (dont Bernay, Bourg-Achard, Evreux ou Louviers) et vingt en Seine-Maritime (dont Bolbec, Clères, Elbeuf ou Lillebonne).

Pour lutter contre les déserts médicaux, le gouvernement a mis en place en 2012 un pacte territoire santé comportant douze mesures regroupées en trois catégories : changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins (Obliger les étudiants en médecine à faire un stage en médecine générale), transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé (développer la télémédecine) et investir dans les territoires isolés.

Caractéristiques des actifs

Travailler dans le domaine de la santé nécessite écoute, patience et empathie de la part des professionnels représentés à près de 80 % par des femmes avec un niveau de formation supérieur à la moyenne régionale.

Une surreprésentation des femmes

Les métiers de la santé sont majoritairement investis par les femmes. Sur les 46 095 actifs recensés en 2011, elles sont 36 425 pour 9 670 hommes, soit 79 %. Cette proportion a légèrement augmenté depuis 2006 où 77 % des effectifs étaient féminins.

Le domaine de la *Santé, pharmacie, paramédical, imagerie* est cependant beaucoup plus féminisé (80 % de femmes) que celui de la *Rééducation, appareillage, prothèse* (65 % de femmes).

Néanmoins, certains métiers, autrefois exclusivement féminins, sont peu à peu investis par les hommes. C'est le cas des "sages-femmes" qui entre 2006 et 2011 ont vu la part des hommes passer de zéro à 3,9 % ou encore les auxiliaires puériculteurs qui sont passés de 0,4 % à 1,1 % dans le même temps… A l'inverse, le monde médical s'ouvre aux femmes et cela, dans de plus en plus de professions comme médecin, pharmacien, dentiste ou encore masseur-kinésithérapeute (voir encadré).

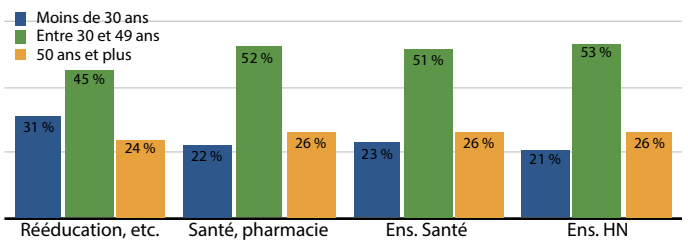

Davantage de jeunes dans les métiers de la *Rééducation, appareillage*

Les actifs des métiers de la santé sont globalement aussi jeunes que la moyenne régionale : 23 % ont moins de 30 ans contre 22 % toutes professions confondues en Haute-Normandie. Néanmoins, dans le domaine de la *Rééducation, appareillage, prothèse* la part des jeunes est plus élevée (31 %), cela est particulièrement vrai pour les *Opticiens lunetiers et audioprothésistes* pour lequels les jeunes représentent 37 %. Leurs études, plus courtes (BTS), leur permettent d'accéder plus rapidement au monde du travail que d'autres professions de la santé.

Source : RP2011 - Insee - Traitement Crefor

94 % des actifs sont diplômés

Une part importante des métiers de la santé est réglementée. L'exercice de leur profession est soumis à l'obtention de diplômes spécifiques, d'agréments ou d'inscription à des Ordres. Parmi eux : les médecins, pharmaciens, ambulanciers, infirmiers, opticiens, masseurs/kinésithérapeutes, orthophonistes, chirurgiens dentistes ou encore les psychologues. Ainsi, en raison de cette réglémentation, les actifs des métiers de la santé sont plus diplômés que la moyenne des actifs normands. En effet, 66 % d'entre eux possèdent au moins un niveau *Bac + 2* contre seulement 29 % pour l'ensemble des actifs haut-normands. Cependant, les jeunes actifs sont proportionnellement moins nombreux à être diplomés du supérieur que les seniors. Les parts d'actifs ayant un diplôme de niveau *Bac + 3 et plus* sont respectivement de 17 % et 34 % pour les jeunes et les plus de 50 ans. L'inverse étant généralement observé pour l'ensemble des actifs de Haute-Normandie toutes professions confondues. Toutefois, pour le niveau *Bac + 2* les jeunes sont plus diplômés que les seniors avec respectivement 50 % et 33 % d'actifs de niveau *Bac + 2*. Cette différence s'explique par le très faible nombre de médecins parmi les jeunes actifs (études non terminées), qui sont au contraire beaucoup plus nombreux chez les seniors, ceci élevant mécaniquement la part des diplômés.

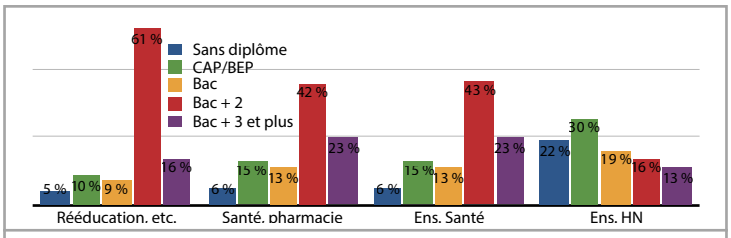

77 % des actifs de la *Rééducation, appareillage, prothèse* ont un niveau supérieur ou égal à *Bac + 2*

Le niveau de diplôme des actifs des métiers de la santé est supérieur à celui observé pour l'ensemble de la région. Les actifs du domaine de la *Rééducation, appareillage, prothèse* sont majoritairement diplômés d'un niveau *Bac + 2* (61 %) quant à ceux du domaine de la *Santé, pharmacie, paramédical, imagerie,* également en majorité de niveau *Bac + 2* (42 %) concentrent aussi un taux de diplômés du supérieur important (23 % ont un niveau *Bac + 3 et plus)*. Source : RP2011 - Insee - Traitement Crefor

Masseurs-kinésithérapeutes : un métier mixte revalorisé

Les masseurs-kinésithérapeutes, communément appelés "kinés", interviennent auprès des patients de façon thérapeutique (massage, rééducation suite à un traumatisme, etc.) et non thérapeutique (prévention à la santé, massage bien-être, etc.). Ils réalisent de façon manuelle ou instrumentale, des soins de réadaptation ou de rééducation visant à préserver, développer ou restaurer les capacités fonctionnelles des personnes, suite à un traumatisme, une maladie ou un handicap. Il s'agit d'une discipline paramédicale règlementée ; seuls les titulaires du diplôme d'État délivré par le Ministère de la Santé sont autorisés à exercer.

Ce diplôme, en cours de restructuration, s'acquiert après quatre années d'études en Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie, IFMK (totalisant 240 crédits ects). L'accès à la formation s'effectue après une année de formation universitaire validée (60 crédits ects) en Paces en prépondérance (Première année commune aux études de santé) ou, selon la convention de sélection signée entre l'IFMK et l'Université, une première année validée en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) ou en sciences, technologies, santé, (se renseigner auprès de l'IFMK concerné).

A l'heure actuelle les 240 ects de la formation et les 60 ects de la première année ne sont pas reconnus au niveau master (soit 300 ects). La reconnaissance au grade universitaire équivalent LMD est en cours de négociation ainsi que la reconnaissance au niveau 1 du RNCP. Cette reconnaissance ne pourra se faire que lorsque tous les IFMK de France auront signé une convention de formation avec les Universités.

En Haute-Normandie, 1 256 actifs* exercent cette profession soit près de 3 % des actifs de la santé. Cette discipline se distingue par la quasi mixité de ses effectifs. 45 %* des masseurs-kinésithérapeutes sont des hommes contre 20 %* pour l'ensemble des métiers de la santé. Les actifs sont également plus jeunes que pour l'ensemble des actifs de la santé, les moins de 30 ans représentent 28 %* de l'ensemble de la profession (23 %* pour l'ensemble des métiers de la santé). Les masseurs-kinésithérapeutes exercent principalement de façon libérale (75 %*), seuls 25 %* d'entre eux sont salariés notamment en hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, instituts médico-éducatifs ou réseaux de soin. On observe ces dernières années une diminution de l'attractivité de l'exercice des "kinés" en milieu hospitalier qui se traduit par une pénurie sous les effets conjugués de difficultés de recrutement et de départs massifs à la retraite. Par ailleurs la profession évolue avec le développement de l'éducation thérapeutique, de la prévention et techniquement avec la généralisation de la physiothérapie (utilisation des ultrasons et des ondes de choc dans les traitements thérapeutiques).

* Source : RP 2011

Caractéristiques de l'emploi

Les métiers de la santé se caractérisent par une forte représentation de l'activité à temps partiel et par l'exercice de nombreuses professions en libéral.

Forte représentation des activités libérales

Dans les métiers de la santé, les indépendants et employeurs, dont font partie les activités libérales, sont largement représentés (17 %). Ils sont plus représentés que dans l'ensemble des actifs haut-normands, toutes professions confondues (9 % d'indépendants ou employeurs). De fait, la représentation des autres types de contrats est plus faible, notamment les contrats durables (regroupant les CDI et la fonction publique) et les contrats à durée déterminée (CDD). En effet, les contrats durables représentent 72 % de l'ensemble des actifs des métiers de la santé (77 % pour les actifs haut-normands) et les CDD 8 % (9 % pour les haut-normands). Enfin, la part des jeunes de moins de 30 ans en CDD (19 %) est plus importante que pour les autres tranches d'âges. Ces jeunes sont également deux fois moins nombreux en apprentissage (5 %) que pour l'ensemble des jeunes de la région (10 %).

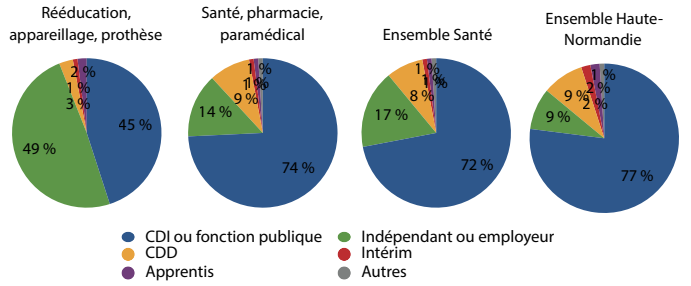

Davantage d'indépendants et employeurs dans le domaine de la *Rééducation, appareillage, prothèse*

Près de la moitié des actifs du domaine de la *Rééducation, appareillage, prothèse* sont des indépendants ou employeurs, l'autre moitié étant principalement en contrats durables (45 % en CDI et fonction publique). A l'inverse, dans le domaine *Santé, pharmacie, paramédical, imagerie* la majorité des actifs est en emploi stable (75 %), seulement 14 % d'indépendants et employeurs. Source : RP2011 - Insee - Traitement Crefor

Le travail de nuit des soignants

Selon la Dares, 42 % des infirmiers et des sages-femmes et 25 % des aides-soignants travaillent de nuit, ce qui positionne ces métiers parmi ceux comptant le plus grand nombre de travailleurs de nuit après les conducteurs de véhicules, les policiers et militaires.

Travailler la nuit implique de collaborer en effectifs restreints, en lumière artificielle ou tamisée, d'exécuter ses tâches en silence afin de respecter le repos des patients et de lutter par moment contre le sommeil. Les soignants de nuit sont également plus souvent confrontés à des personnes en détresse et à des tensions, notamment dans les services d'urgences.

Selon le témoignage de Fabienne, puéricultrice au service de pédiatrie néonatale du CHU de Rouen, le travail de nuit est cadencé par les nourrissons qui n'ont pas encore acquis de rythme jour/nuit. Le travail est sensiblement le même que le jour à l'exception des soins lourds (nécessitant l'intervention de plusieurs personnes), des rendez-vous paramédicaux et du téléphone moins régulier. L'équipe est réduite mais le collectif de travail est davantage resserré, sans supérieur hiérarchique mais avec un médecin de garde pour les urgences. Ainsi, l'équipe travaille dans un environnement plus calme. Dans ce service, beaucoup de mères de famille font le choix de travailler de nuit (et même à temps partiel) pour la qualité d'organisation familiale potentielle qu'offre ce type d'emploi. En effet, un emploi de nuit occupe 32,5 h par semaine contre 35 h pour un équivalent de jour. Toutefois, peu de soignants font le choix d'une longue carrière en travail de nuit, les effets sur la santé étant importants à long terme.

Infirmier : un métier emblématique des professions de santé

Qu'il soit spécialisé, libéral ou cadre, un actif sur trois des métiers de la santé est infirmier. Cette profession emblématique compte plus de 14 000 emplois en Haute-Normandie dont plus de 70 % sont représentés par les infirmiers généraux salariés. Le nombre d'infirmiers a augmenté de 15 % entre 2006 et 2011. Cependant, les années à venir ne devraient pas être aussi florissantes. Le Syndicat national des professionnels infirmiers note une baisse des effectifs depuis 2011 dûe notamment aux fermetures de postes et aux restrictions budgétaires. Les premiers résultats de l'enquête de la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers (FNESI) menée en janvier 2014 auprès des jeunes diplômés mettent en évidence une insertion professionnelle difficile et une précarisation de l'emploi infirmier ainsi que l'apparition du chômage pour les jeunes professionnels.

Les infirmiers sont formés sur trois années en Institut de formation en soins infirmiers et sont, depuis la réforme des études de 2009, titulaires d'une licence reconnue au grade de Licence universitaire. Le métier d'infirmier est très féminisé, 90 % des actifs sont des femmes. Toutefois, les hommes investissent timidement la profession (voir page 3). Cette profession est également marquée par une forte représentation du temps partiel (24 % des actifs) plus forte que la moyenne des métiers de la santé (22 %) ainsi que la moyenne régionale toutes professions confondues (17 %).

L'infirmier est le maillon incontournable entre le médecin et l'aide-soignant. Or la pénurie de certains professionnels de la santé conduit à redéfinir les champs d'action de chacun d'entre eux en mettant en place des délégations d'actes et de compétences. Ainsi, les infirmiers les plus expérimentés pourraient voir leurs compétences s'élargir. C'est en tout cas l'objectif du récent décret datant de janvier 2015 prévoyant l'accès des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat (Ibode) à de nouveaux actes et activités.

22 % des actifs à temps partiel

Plus de 10 000 actifs sont en temps partiel dans les métiers de santé. Ce volume, représentant 22 % des actifs étudiés, est proportionnellement supérieur à celui de l'ensemble des actifs haut-normands (17 %). Cela s'explique par la forte représentation des femmes dans le domaine (généralement plus concernées par le temps partiel).

Par ailleurs, de gros écarts s'observent entre les différentes professions. Certaines ont une part d'actifs très élevée en temps partiel à l'image des puériculteurs (41 % en temps partiel), des masseurs-kinésithérapeutes salariés (38 %) ou encore des pharmaciens salariés (36 %) à l'inverse d'autres professions comme pharmaciens libéraux (seulement 5 % des actifs en temps partiel), ambulanciers salariés (8 %) ou encore les médecins libéraux spécialistes (8 %), affichant une faible proportion d'actifs en temps

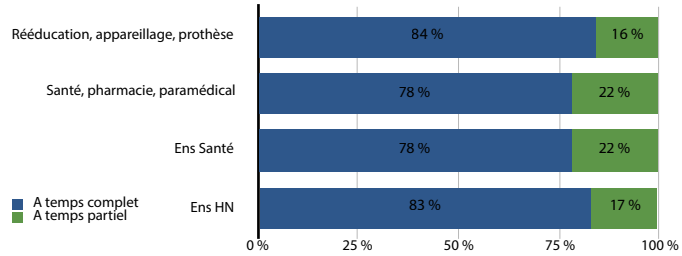

Davantage de temps partiel dans le domaine de la *Santé, pharmacie, paramédical, imagerie*

Dans les métiers de la santé, le temps partiel est plus fréquent dans le domaine de la *Santé, pharmacie, paramédical, imagerie* (22 %) que dans celui de la *Rééducation, appareillage, prothèse* (16 %). Source : RP2011 - Insee - Traitement Crefor

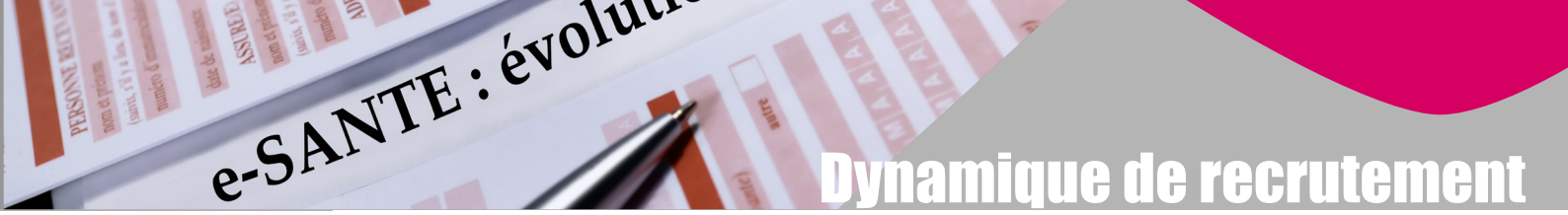

Dynamique de recrutement

Pour faire face au vieillissement de la population et aux progrès continus de la médecine, le domaine de la santé évolue, s'adapte et crée de nouveaux métiers.

Les emplois liés au vieillissement

Le vieillissement de la population place les professionnels de la santé face à deux problématiques majeures : le maintien à domicile des personnes âgées et l'augmentation des maladies chroniques (neurodégénératives comme Alzheimer ou Parkinson). Ces problématiques entraînent l'émergence de nouveaux besoins en terme d'emplois notamment pour les ergothérapeutes et les psychomotriciens mais également des emplois liés à l'animation (voir encadré page 6 sur la formation d'animateur en gérontologie). Ces nouvelles préoccupations nécessitent un décloisonnement des métiers et un besoin de coordination entre médecine de ville, hôpital et social. Pour y répondre, de nouvelles fonctions devront être créées sur le plan de la coordination et de la prévention des soins.

Le développement de l'éducation thérapeutique

L'éducation thérapeutique est une pratique destinée à aider les personnes atteintes d'une maladie chronique à acquérir les compétences nécessaires pour mieux se soigner. Elle est intégrée aux soins par la mise en place de programmes spécifiques tout en s'appuyant sur une équipe médicale pluridisciplinaire (médecin, infirmier, masseur-kinésithérapeute, etc.) et le patient. 94 programmes sont aujourd'hui autorisés en Haute-Normandie. Ainsi, l'éducation thérapeutique prend une place croissante en modifiant et élargissant les compétences et les pratiques des professionnels de santé.

Nouvelles technologies et médecine

Les nouvelles technologies comme l'imagerie médicale, la robotique, les réseaux sociaux internes (pour la transmission des dossiers des patients), les outils nomades ou encore les nanotechnologies sont appelées à devenir plus présentes dans le monde de la santé mais imposent de nouvelles compétences pour les praticiens. On note également l'émergence des métiers liés aux systèmes d'informations et aux traitements des données informatisées des patients : ingénieur en informatique décisionnelle de la santé, ingénieur clinique, ingénieur en systèmes embarqués et télésanté, manager data santé, etc.

Prothésiste dentaire : un métier en constante évolution technologique

Le métier de prothésiste dentaire consiste à créer des prothèses de dents (couronnes, bagues, appareils dentaires). Il réalise un moulage à partir d'empreintes effectuées par le dentiste puis sculpte la prothèse qui doit s'ajuster parfaitement à la denture de son futur propriétaire.

Cette profession nécessite minutie, habileté et sens esthétique, mais également un esprit ouvert aux nouvelles technologies en raison de l'évolution permanente des matériaux et des nouveaux équipements.

Même s'il reste encore très traditionnel et artisanal, le métier de prothésiste dentaire a connu de nombreuses évolutions dans son fonctionnement et notamment depuis l'arrivée de la CFAO (Conception et Fabrication Assistées par Ordinateur).

La CFAO est un outil d'aide mais ne dénature en rien le métier : suite à l'empreinte réalisée par le dentiste (optique ou conventionnelle), le modèle de prothèse est numérisé au moyen d'une modélisation virtuelle 3D, puis vient le temps de la fabrication par usinage de l'infrastructure de la prothèse. Enfin, l'élaboration de l'aspect esthétique reste manuel, à ce stade l'artisanat et l'art dentaire retrouvent toute leur importance.

Selon le CNIFPD, Centre national d'innovation et de formation des prothésistes dentaires, 59 entreprises de prothèses dentaires sont implantées en Haute-Normandie soit 1,5 % des entreprises françaises du domaine.

Ce métier peu connu, souffre d'une pénurie de main-d'œuvre. Et, compte-tenu du vieillissement de la population, la profession devrait être de plus en plus sollicitée.

Des disciplines en essor

L'obésité est un problème de santé publique en France. Ainsi les coachs nutritionnels, les diététiciens ou encore les médecins nutritionnistes pourraient voir leur activité se densifier dans les années à venir ainsi que les professions liées à l'activité physique et à la rééducation. Avec l'augmentation des arrêts maladie, des burn-out et des suicides, les métiers comme ergonome, toxicologue ou psychologue social, liés à la prévention du stress devraient se développer.

L'Agence régionale de santé de Normandie est un établissement public chargé de mettre en œuvre la politique de santé dans la région en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités territoriales. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

Les chiffres de Pôle emploi

Selon les chiffres de Pôle emploi, le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers de la santé est plutôt faible en comparaison à la moyenne régionale et les tendances au recrutement sont plus favorables au domaine de la *Rééducation, appareillage, prothèse* qu'à celui de la *Santé, pharmacie, paramédical, imagerie*.

Seulement 3 % des **offres d'emploi** déposées dans les agences Pôle emploi de Haute-Normandie sont positionnées sur les métiers de la santé, soit 1 576 offres en 2014. Ce nombre a constamment baissé depuis 2010 (2029 offres) mais entre 2013 et 2014 la tendance s'est inversée (+103 offres).

Sur cette même période, 5 725 **demandes d'emploi** ont été recensées. Ainsi pour une offre, 3,6 demandes d'emploi ont été enregistrées dans les métiers de la santé. Le marché du travail est donc peu tendu sur ces professions. Cependant celui des métiers de la *Rééducation, appareillage, prothèse* sont beaucoup plus tendus (taux de tension 0,9) que ceux de la *Santé, pharmacie, paramédical, imagerie* (taux de tension 4,3). A titre de comparaison, pour l'ensemble des métiers en Haute-Normandie, ce taux de tension est de 3,6 demandes d'emploi pour une offre.

En 2014, sur les 1 576 **offres d'emploi** déposées dans le domaine de la santé, 905 concernaient une mission de plus de 6 mois (soit 57 % des offres). Ces missions longues sont proportionnellement plus nombreuses dans le domaine de la *Rééducation, appareillage, prothèse* (78 %) que dans celui de la *Santé, pharmacie, paramédical, imagerie* (seulement 52 %), voir schéma.

Au 31 mars 2014, Pôle emploi enregistrait 2 818 **demandeurs d'emploi** dans les métiers de la santé. Ils représentaient 2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de Haute-Normandie. 95 % de ces demandeurs sont positionnés sur les métiers de la *Santé, pharmacie, paramédical, imagerie* et seulement 5 % sur ceux de la *Rééducation, appareillage, prothèse*. La majorité des demandeurs d'emploi de la santé ont un niveau *Bac* (36 %), suivi par les niveaux *CAP/BEP* avec 29 % des demandeurs d'emploi.

Source : OEE - Pôle emploi - Traitement Crefor

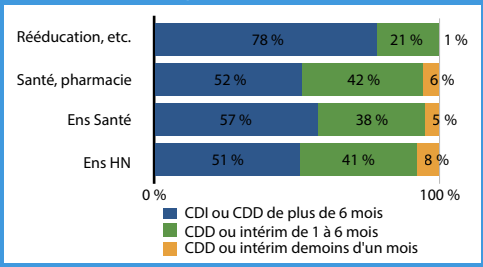

Note : les chiffres de cet encadré reflètent une information partielle car Pôle emploi ne couvre pas l'intégralité des offres d'emploi. D'autres moyens de recrutement sont bien souvent utilisés (Apec, agences d'intérim, réseaux, Internet, candidatures spontanées, etc.) notamment par les demandeurs d'emploi positionnés sur des métiers qualifiés.

Caractéristiques de l'offre de formation

Dans le domaine de la santé, l'offre de formation relève d'une compétence conjointe entre l'Etat et la région. Pour ces métiers, la relation formation-métier est réglementée.

Formation initiale - Education Nationale

En 2013, 197 élèves étaient inscrits en dernière année d'un cycle de formation professionnelle dont 88 sous statut scolaire (niveaux Bac Pro à BTS) et 109 par apprentissage (Source Rectorat).

Diplôme	Effectifs
Inscrits en dernière année de formation sous statut scolaire (2013)	
Imagerie médicale et radiologie thérapeutique (diplôme de technicien	42
Opticien lunétier (BTS)	17
Optique lunetterie (BAC PRO)	15
Prothèse dentaire (BAC PRO)	14
Inscrits en dernière année de formation par apprentissage (2013)	
Préparateur en pharmacie (BP)	109

Formation initiale - Université

En 2013, selon l'Observatoire de la vie étudiante, des formations et de l'insertion professionnelle (OVEFIP), 874 étudiants ont été diplômés de l'Université de Rouen dont 779 en Médécine et 95 en Pharmacie.

Diplôme	Effectifs
Diplômés des facultés de médecine et pharmacie de Rouen (2013)	
Diplôme d'université	379
Licence professionnelle	23
Master (M2)	11
Capacité médecine	9
Diplômes d'études spécialisées (DES) médecine ou pharmacie	174
Diplômes d'études spécialisées complémentaires (DESC) médecine	43
Diplôme d'Etat de Docteur en médecine ou pharmacie	207
Diplôme d'Etat de sage-femme	26
Habilitation à diriger des recherches	2

Formation initiale - Ecoles

En 2014, 4 112 élèves étaient inscrits auprès des écoles de formation aux professions paramédicales et sages-femmes.
(Source DRJSCS)

Diplôme	Effectifs
Inscrits en formation initiale des écoles (2014)	
Ambulanciers	70
Infirmiers DE	2743
Sages-femmes	110
Masseurs-Kinésithérapeutes	208
Infirmiers puéricultrice	53
Aides-soignants	691
Ergothérapeutes	84
Infirmiers anesthésiste	21
Infirmiers bloc opératoire	10
Cadres de santé	39
Auxiliaires de puériculture	83

Formation continue

En 2013, 580 stagiaires demandeurs d'emploi ont été inscrits au programme régional de formation professionnelle (PRFP). Les Opca et le Fongécif financent également des formations qualifiantes pour les salariés.

Diplôme	Effectifs
Demandeurs d'emploi sortants de formations du PRFP (2013)	
Diplôme d'Etat d'ambulancier	63
Se qualifier - Diplôme d'Etat aide-soignant	462
Se qualifier - Diplôme d'Etat auxiliaire de puériculture	55

Une formation d'avenir : animateur en gérontologie

Avec le vieillissement de la population, les métiers et les formations liés à la gérontologie sont amenés à se développer ainsi que les établissements spécialisés pour accueillir ces personnes.
Dans cette perspective, la Maison familiale et rurale de Tôtes a mis en place une formation d'animateur en gérontologie en formation continue à destination des adultes. Cette formation conduit à la délivrance de la certification de niveau IV « animateur en gérontologie » inscrite au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).
L'animateur en gérontologie intervient auprès des personnes âgées afin de favoriser leur bien-être au moyen d'une vie sociale active. Ainsi, les enseignements ont pour objectif d'apporter aux professionnels des connaissances dans le domaine de la gérontologie et la méthodologie pour élaborer des projets à destination des personnes âgées en structure d'hébergement.
La formation est accessible en formation continue aux titulaires d'un niveau de formation équivalent au Baccalauréat général ou professionnel ayant bénéficiés d'une expérience professionnelle d'au moins un an auprès d'un public âgé.
L'organisation des enseignements se fait en alternance : 530 heures au centre de formation, 150 heures en formation ouverte à distance, FOAD (permettant une personnalisation de la formation) et 420 heures en milieu professionnel.
La formation offre 10 places par an. En moyenne, les candidats suivant cette formation sont majoritairement féminins (84 % de femmes) et l'ensemble des tranches d'âge y sont représentées avec toutefois une surreprésentation des 31-40 ans (voir schéma). L'origine géographique des candidats est principalement régionale (82 % de Seine-Maritime, 9 % de l'Eure et 9 % hors région). Enfin les demandeurs d'emploi (63 %) sont particulièrement représentés et seulement 16 % des candidats sont salariés.

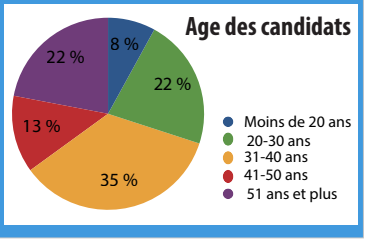

Certificat de capacité d'orthophoniste : une nouvelle formation sur Rouen

L'orthophoniste est le spécialiste des troubles de la communication écrite et orale. Il prévient, repère et traite par des exercices techniques et ludiques les troubles de la voix, de la parole et du langage chez les enfants et les adultes. Le métier s'exerce en hôpital ou en cabinet libéral. Cette profession est réglementée. Pour l'exercer, il faut être titulaire du Certificat de Capacité d'Orthophoniste validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS, voir encadré page 5).
Un département d'orthophonie a été créé au sein de l'UFR de médecine et pharmacie de Rouen en avril 2013 suivi de l'ouverture de la filière de formation correspondante en septembre 2013.
Les enseignements se déroulant sur cinq ans, les premiers orthophonistes rouennais sortiront de formation en juin 2018, à priori sans soucis d'insertion car aujourd'hui le marché de l'emploi propose davantage de postes qu'il n'y a d'étudiants formés.
A la rentrée 2015, le numérus clausus national, fixé par arrêté ministériel, pour les étudiants en première année d'études du certificat de capacité d'orthophoniste était établi à 819, l'université de Rouen étant habilitée à former 28 de ces étudiants.
L'entrée en formation est soumise à un examen d'aptitude très sélectif et nécessite un baccalauréat. A la rentrée 2015, 1 060 candidats se sont présentés à Rouen pour passer les écrits pour les 28 places disponibles. Les candidats retenus proviennent de la France entière mais sont principalement originaires de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la région Ile-de-France. Une fois admis, la formation se déroule en 5 années d'études : les trois premières années équivalent à la Licence (1er cycle, 6 semestres de formation, 180 ects) et les deux années suivantes au Master (2ème cycle, 4 semestres, 120 ects). Ce certificat confère le grade de master aux étudiants ayant validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation, obtenu le certificat de compétences cliniques et soutenu leur mémoire avec succès.

Directeur de publication : Luc Chevalier / Crefor
Conception et réalisation : Nadine Dudouble / Crefor
Participation conception/édition : Céline Vatinel / cité des Métiers

Crefor
115, bd de l'Europe BP 112
76100 Rouen www.crefor-hn.fr

cité des Métiers
115, bd de l'Europe 76100 Rouen
www.citedesmetiershautenormandie.fr

Impression : Hélio Service
Tirage : 300 exemplaires
Téléchargeable sur crefor-hn.fr
Janvier 2016
ISSN 2109-6074
Crédits photos : Fotolia